

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf

Rés. 2019.06.7818

Reconduction des priorités d'intervention et confirmation des politiques en vigueur, conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires* (FDT) et la confirmation du renouvellement de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les différents projets ont été soumis aux maires afin d'obtenir les orientations par ces derniers tout en respectant les objectifs prévus à l'entente relative au FDT;

CONSIDÉRANT QUE l'article 51 de cette entente prévoit que le conseil des maires de la MRC des Laurentides doit adopter ses priorités d'intervention suivant l'article 9, cette fois-ci pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités d'intervention doivent être déposées sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit transmettre, à titre informatif, les priorités d'intervention au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à l'article 9 de l'entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT que selon les engagements financiers relatifs au FDT la MRC doit déposer au MAMH ses priorités d'interventions et une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* ainsi qu'une *Politique de soutien aux entreprises* en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution 2016.06.6853 relativement à l'adoption des priorités d'intervention 2016-2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides confirme la mise en vigueur de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* adoptée par la résolution 2016.06.6854 et de la *Politique de soutien aux entreprises*, adoptée par la résolution 2016.05.6847;

QUE le conseil des maires adopte les priorités d'intervention pour les années 2019-2020, telles que décrites ci-dessous :

1. L'attraction de nouveaux résidents et de travailleurs et leur intégration dans le milieu

1. Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC et envisager des partenariats s'il y a lieu pour en assurer l'optimisation et la pérennité
2. Mettre en œuvre le plan d'actions de la Politique culturelle
3. Compléter la couverture Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire
4. Assurer l'offre de formation professionnelle et collégiale sur le territoire
5. Consolider le réseau de transport collectif et adapté

2. La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable

1. Mettre en valeur la région par une étude socio-économique servant d'outil de promotion de notre territoire et de positionnement stratégique provincial, national et international

2. *Développer de nouvelles stratégies de développement économique selon les nouvelles tendances et les enjeux*
3. *Faciliter les structures d'accueil à l'investisseur dans la MRC*
4. *Appuyer le développement de parcs d'affaires à vocation régionale*
5. *Promouvoir et assurer le soutien de l'entrepreneuriat et à l'entreprise*

3. L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles

1. *Réaliser un projet pilote portant sur les opportunités d'affaires concernant la biomasse*
2. *Mettre en place la conversion à la biomasse des institutions utilisant l'énergie fossile*
3. *Mettre en œuvre le Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020*
4. *Réaliser des aménagements en forêt de proximité favorisant les crédits de carbone*

4. Positionner l'agriculture comme force de développement

1. *Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*

5. Soutenir l'économie sociale

1. *Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale*
2. *Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique*

6. Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides.

7. Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises.

8. Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaire et foresterie).

9. Valoriser la région des Laurentides.

QUE les priorités d'intervention pour les années 2019-2020 soient déposées sur le site Internet de la MRC;

ET

QUE la présente résolution prévoyant les priorités d'intervention pour les années 2019-2020 soit envoyée, à titre informatif, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires renouvelée;

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

délivrée à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 4 juillet 2019

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil